

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 078-217801182-20250402-29_2025-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 29 / 2025

**Avenant n°1 de la société EUROPOSE
pour le marché Réalisation d'un terrain
de football et rénovation des vestiaires
existants**

Nature de l'acte : 1.1
Commande publique / Marchés

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu la décision n°75/2024 du 16/12/2024, portant sur l'attribution du marché de rénovation du terrain en herbe de football en terrain synthétique, travaux de serrurerie/Équipements sportifs, et de rénovation TCE des vestiaires à Buchelay :

- lot n°1 rénovation du terrain en herbe de football en terrain synthétique : Société TERIDEAL SPARFEL NORMANDIE sise 3 place Gustave Eiffel 94150 RUNGIS pour un montant de 809 011,56€ HT soit 970 813,87€ TTC

- Lot n°2 rénovation TCE des vestiaires : Société EUROPOSE sise 12 Avenue de Stalingrad 93240 pour un montant de 194 463,50€ HT soit 234 556,20€ TTC.

Considérant le besoin de la commune de BUCHELAY de rénover le terrain de football ainsi que les vestiaires,

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du marché de travaux du terrain en herbe de football en terrain synthétique, travaux de serrurerie/Équipements sportifs, et de rénovation TCE des vestiaires à Buchelay (78200) dont ses 2 lots :

- Lot n°1 : Vrd-Gazon-Clôture-Serrurerie
- Lot n°2 : TCE des vestiaires

Considérant l'attribution du marché de travaux pour la Réalisation d'un terrain de football et rénovation des vestiaires existants :

- Lot n°2 d'un montant de 234 556,20 TTC (195 463,50 HT) en faveur de la société EUROPOSE située 12 , Avenue de Stalingrad 93240 STAINS.

Considérant le devis de l'avenant n°1 transmis par le titulaire du marché d'un montant de 12 276 TTC (10 230,00 HT) concernant :

- Fourniture et pose de châssis PVC à soufflets et de 2 becs fixes aux murs en plafond ;
- Fourniture et pose d'appliques lumineuses dans les sanitaires.

DÉCIDONS

ARTICLE 1er : D'accepter la proposition tarifaire concernant les travaux complémentaires portant ainsi le montant du marché à 246 832,20€ TTC (205 693,50€ HT).

ARTICLE 2 : Conclure que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget de la commune.

ARTICLE 3: Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

Buchelay, le 02 avril 2025

Publication électronique sur le site internet
communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

14/04/2025 

ID : 078-217801182-20250402-29_2025-AR

Mr Stéphane TREMBLAY,
Maire de BUCHELAY

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 11/04/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS